



Conseil communautaire

24 septembre 2019

Compte rendu

Maison du Haut-Rhône Dauphinois

Ordre du jour de la séance du 24 septembre 2019

Approbation du Compte rendu du Conseil communautaire du 16 juillet 2019

(*Rapporteur : Le Président*)

DÉLIBÉRATIONS

I. RESSOURCES

A. Finances

1. Modification des Attributions de Compensation (AC) suite rapport n°1 et n°2 Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (P.5)

Rapporteur : G. GUICHERD

2. Exonérations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM 2020 (P.13)

Rapporteur : A. MOLINA

B. Ressources humaines

1. Modification du tableau des emplois (P.15)

Rapporteur : D. MICHOU

2. Modalités de contractualisation Compte Épargne temps et conventions à conclure avec la CAPI et le Conseil départemental de Savoie (P.18)

Rapporteur : D. MICHOU

II. ECONOMIE-AMENAGEMENT-ENVIRONNEMENT

A. Développement économique et agriculture

1. Ouverture dominicale des commerces : avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les maires pour l'année 2020 (P.20)

Rapporteur : C. GIROUD

2. Annule et remplace la délibération du 20 novembre 2018. Signature d'une convention de mise en œuvre des aides économiques avec la Région Auvergne Rhône-Alpes (P.22)

Rapporteur : C. GIROUD

3. Cession d'une parcelle de terrain à Monsieur Morales – Pôle Galilée à Morestel (P.24)

Rapporteur : C. GIROUD

B. Aménagement

1. Avis du conseil de communauté sur la demande d'autorisation d'exploitation d'une unité de méthanisation sur les communes de Satolas-et-Bonce et de St-Quentin-Fallavier par la CAPI (P.26)

Rapporteur : Le Président

III. CULTURE – TOURISME – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

A. Culture

1. Remboursement des spectateurs suite annulation spectacle Solstice (P. 28)

Rapporteur : A. POURTIER

B. Équipements sportifs

1. Conventions à conclure avec les communes pour l'organisation de la natation scolaire, avec les associations et professionnels de santé pour la mise à disposition de la piscine. (P.30)

Rapporteur : A. POURTIER

IV. SERVICES À LA POPULATION

A. Petite Enfance/Enfance

1. Convention à conclure avec le médecin référent pour les Titous (P. 32)
 Rapporteur : N. CHEBBI
2. Convention enfance à conclure avec Morestel commune + 4400 habitants (P. 34)
 Rapporteur A. BLANC

B. Habitat/logement

1. Cotisation Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 2019 (P.36)
 Rapporteur : JY. BRENIER
2. Arrêt II Programme Local d'Habitat (PLH) (P.38)
 Rapporteur : JY. BRENIER
3. Gens du voyage – remboursement des frais à la commune de Frontonas (P.40)
 Rapporteur : A. PAVIET SALOMON

V. EAU ET ASSAINISSEMENT

1. Saisine de la commission consultative des services publics locaux pour avis – Gestion des services d'eau et assainissement (P.43)
 Rapporteur : JC. CHAMPIER

Services d'eau et assainissement (P.43)

Rapporteur : JC. CHAMPIER

INFORMATIONS

1. Marchés publics : Lancement du marché pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Frontonas –
 Rapporteur A. PAVIET-SALOMON
2. Développement économique : suppression du poste ACABRED et évolution du service
 Rapporteur : F. SPITZNER
3. Développement économique : Fonds de concours aux communes sur l'artisanat

Rapporteur : C. GIROUD

4. Environnement : GEMAPI – changement de procédure pour la mise en œuvre de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) - information Rétro planning et avancement GEMAPI

Rapporteur : L. GUILLET

5. Point travaux environnementaux : marché Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) appel à projets décharges

Rapporteur L. GUILLET

6. MSAP : lancement plan Maison France Services

Rapporteur A. PAVIET-SALOMON

QUESTIONS DIVERSES

Présents :

COMMUNES	TITULAIRES
ANNOISIN CHATELANS	CHEBBI Nora
ARANDON PASSINS	BERNET Raymond
ARANDON PASSINS	VEYRET Alain (pouvoir à M. BERNET)
BOUVESSE QUIRIEU	CHAMPIER Jean-Claude
BRANGUES	LOUVET Didier
CHAMAGNIEU	Jean-Yves CADO (Absent)
CHARETTE	COURTEJAIRE Hervé
CHOZEAU	DESVIGNES Gilles
CORBELIN	GEHIN Frédéric
CORBELIN	VIAL René
COURTENAY	TOURNIER Marcel
CREMIEU	ASLANIAN Joseph
CREMIEU	DESMURS-COLLOMB Virginie
CREMIEU	N'KAOUA Pascal
CREYS-MEPIEU	BONNARD Olivier
DIZIMIEU	DAINA Louis (Suppléant de BOCHET Christine)
FRONTONAS	MERLE Annick
FRONTONAS	TOULEMONDE Thierry
HIERES-SUR-AMBY	CHOLLIER Patrick
LA BALME LES GROTTES	BERTHELOT Jean-Pierre
LE BOUCHAGE	POURTIER Annie
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	CANET Patrick (Excusé)
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	CORTEY Gilles (pouvoir à Mme SITRUK)
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	FAVIER Maria
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	GUICHERD Gérard
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	MERGOUD Gilbert (Absent)
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	MICHOUD Daniel
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	SITRUK Nicole
LEYRIEU	BRENIER Jean-Yves
MONTALIEU-VERCIEU	DREVET Christiane
MONTALIEU-VERCIEU	GIROUD Christian
MONTALIEU-VERCIEU	SULTANA Gérard
MONTCARRA	EMERAUD David
MORAS	BOURGIER Bernard
MORESTEL	JARLAUD Bernard
MORESTEL	PERRIN Marie-Lise
MORESTEL	RIVAL Christian (pouvoir à M. VIAL)
MORESTEL	VIAL Frédéric

COMMUNES	TITULAIRES
OPTEVOZ	LANFREY Philippe
PANOSSAS	GIBBONS Grégory
PARMILIEU	MARTIN Jean-Louis
PORCIEU-AMBLAGNIEU	PEJU Nathalie
SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	THOLLON Denis
SAINT-CHEF	CHAVANTON-DEBAUGE Edith (Absente)
SAINT-CHEF	DURIEUX Frédéric (pouvoir à M. ROLLAND)
SAINT-CHEF	ROLLAND Noël
SAINT-HILAIRE DE BRENS	CARRIER SALVADOR REDON Ronald
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL	BLANC Aurélien
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	BEKHIT Thierry
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	BOUCHET Bernard
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	DESCAMPS Gil
SAINT-SORLIN DE MORESTEL	ALLAGNAT Philippe
SAINT-VICTOR DE MORESTEL	LUZET Frédérique
SALAGNON	DOMINI-FAURE Sylviane (Suppléante de BARRET Daniel)
SERMERIEU	BOLLEAU Alexandre
SICCIEU SAINT JULIEN DE CARIZIEU	LEMOINE Eric
SOLEYMIEU	GINON Yves
TIGNIEU JAMEYZIEU	FERNANDEZ Francette
TIGNIEU JAMEYZIEU	MAZABRARD Jean-Yves (Excusé)
TIGNIEU JAMEYZIEU	PAVIET SALOMON André (pouvoir à M. POMMET)
TIGNIEU JAMEYZIEU	POMMET Gilbert
TIGNIEU JAMEYZIEU	REYNAUD Philippe
TIGNIEU JAMEYZIEU	ROUX Elisabeth (pouvoir à Mme FERNANDEZ)
TREPT	BERT Martine
VASSELIN	FEUILLET Marcel
VENERIEU	ODET Bernard
VERNAS	MORGUE Léon-Paul
VERTRIEU	SPITZNER Francis (pouvoir à M. BERNARD)
VEYSSILIEU	MOLINA Adolphe
VEZERONCE-CURTIN	REVEYRAND Gérald
VEZERONCE-CURTIN	TEILLON Catherine
VIGNIEU	FERRARIS Patrick (Absent)
VILLEMOIRIEU	HOTE Daniel

Le Président : Avant de commencer la séance, je voudrais vous présenter à ma droite, Nathalie Umbach qui nous a rejoint le le 2 septembre 2019 en tant que directrice générale des services et en haut à gauche, Laure FERRET, avec laquelle une convention a été signée avec la Ville de Grenoble pour le CCAS afin de renforcer nos équipes RH et finances.

J'aimerais que nous rendions hommage au maire de Dizimieu, Christine BOCHET, qui nous a quitté au mois d'août dans des conditions difficiles. Je vais demander à Annick MERLE de lire un mot des élus de Dizimieu. Nous observerons également un moment de recueillement pour Isabelle DA COSTA qui a beaucoup servi le territoire en tant qu'adjointe très présente et très engagée à la commune de Villemoirieu, mais également en tant qu'agent de la commune de Crémieu. Elle manque profondément à ces communes.

Annick MERLE va donner lecture du texte écrit par les adjoints en accord avec les élus de Dizimieu :

Annick MERLE : « Le drame, chagrin. La mort de quelqu'un que l'on connaît, que l'on apprécie est toujours douloureuse. Lorsqu'on perd celle que l'on aime, le chagrin est immense et vous déborde. Dans ce cas, le partage compassionnel est un bien maigre soulagement. Lorsque la mort est volontaire, c'est un vrai choc que l'on subit. Dans ce geste gravissime, irréparable, on cherche à comprendre.

Violence politique. La violence en politique est quotidienne. Violence pour la prise de pouvoir. Violence pour son exercice. Cette violence fait le délice des médias qui satisfait ainsi certains de nos goûts très morbides. La politique est devenue de plus en plus professionnelle, rompue à ces joutes souvent stériles dont les objectifs apparaissent de moins en moins clairs à 40 % des électeurs environ.

Christine BOCHET a été élue en juin 2018 dans des conditions difficiles comme nous vous l'avions annoncé dans une précédente feuille volante. Une opposition politicienne très violente s'est manifestée à chaque conseil municipal, remettant en cause la légitimité du maire et de ses adjoints pour leur incompétence. L'exercice est très facile.

Les tâches administratives sont devenues très complexes. Un nouveau maire a besoin d'un temps d'adaptation plutôt qu'une opposition sauvage. Nous, ses adjoints, avons tenu comme nous l'avons pu contre ces attaques en essayant de ne pas perdre notre motivation pour servir les habitants de Dizimieu.

La nouvelle de son décès nous a fait l'effet d'un séisme et avec le recul nous avons pensé que nous ne l'avions pas assez soutenue. En réalité, nous avons perçu qu'elle souffrait comme nous, mais rien ne laissait présager une fin aussi atroce. Pour une personne ayant une très forte idée de sa fonction, la parole peut tuer. C'est une bien triste conclusion de cette affaire et la justice nous dira ce que la loi en pense.

Bienveillance. Face à la tentation du ressentiment, il faut savoir tirer les leçons pour l'avenir. Pour une petite commune, la gestion doit être apolitique c'est-à-dire dans le respect des opinions politiques de chacun. Le travail collaboratif dans un monde compliqué est devenu essentiel avec le souci de former une équipe recherchant la compétence de chacun et le consensus pour les prises de décision.

La bienveillance, l'amitié, la générosité dans un monde de plus en plus individualiste et violent deviennent des valeurs incontournables. »

Le Président : Merci. Je vous demande de vous lever pour avoir une pensée très particulière pour Christine BOCHET et Isabelle DA COSTA.

Une minute de silence est observée

Le Président : Je vous fais part de légères modifications. La présentation sera plus synthétique qu'auparavant. Le conseil est enregistré. L'enregistrement fera office de compte rendu. La totalité du conseil sera retranscrite.

Approbation du compte rendu de la séance du 16 juillet 2019

⇒ **Le compte rendu est approuvé à l'unanimité :**

**Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.
Vote pour 67 – vote contre 0 – abstention 0**

DÉLIBÉRATIONS

I. RESSOURCES

A. Finances

1. **Modification des AC suite rapport n°1 et n°2 CLECT**

⇒ **Délibération n° X-2019**

Le Président : Le premier point de l'ordre du jour sera soumis au mois d'octobre, car des délibérations doivent être éclaircies vis-à-vis des communes.

⇒ **Le report de la délibération est adopté à l'unanimité :**

Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.

Vote pour 67 – vote contre 0 – abstention 0

2. Exonération de la TEOM

Adolphe MOLINA : Les trois anciennes communautés de communes avaient décidé d'instituer la TEOM sur leurs territoires respectifs. Par délibération en date du 26 mars 2019, le Conseil communautaire a voté les taux « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » (TEOM) 2019.

Le Conseil communautaire doit prendre une délibération concernant l'exonération des commerces. La délibération est identique à la délibération prise en 2018 à la marge des modifications communiquées par les établissements ou par les communes.

Les tableaux ont été envoyés. À noter une modification pour les communes de l'Isle Crémieu. Les communes de Soleymieu et Siccieu ont été intégrées dans les tableaux. La liste des établissements exonérés est assez longue. Y a-t-il des remarques sur les établissements exonérés sur le territoire des Balcons du Dauphiné ?

Une fois la délibération prise, le dossier de la TEOM ne sera pas clôturé. Un gros travail d'harmonisation sur l'ensemble du territoire va devoir être effectué en termes de pratiques. Une politique concernant les ordures ménagères va devoir être mise en place sur l'ensemble du territoire. Le travail à mener sera assez conséquent. Il est prévu d'organiser une nouvelle réunion bien qu'une réunion avec l'ensemble des délégués du SICTOM ait déjà été réunie et qu'une réunion ait été organisée à Villemoirieu pour les communes appartenant au SMND. Il a été décevant que seules 12 communes aient été présentes sur les 21 communes. Cela est dommage étant donné que des informations importantes sont communiquées aux délégués lors de ces réunions. Une nouvelle convocation va être envoyée très prochainement pour une réunion de l'ensemble des délégués du SICTOM et du SMND le 7 octobre 2019. De nombreuses informations seront communiquées et les délégués pourront s'exprimer sur le sujet. En l'absence de communication du taux, la DGFIP appliquera un taux commun pour l'ensemble des communes. Il faudrait venir nombreux afin que le sujet puisse être évoqué le 7 octobre 2019.

Le Président : Il existe trois types d'exonération. Sur le tableau de l'Isle Crémieu, il manque les communes de Soleymieu et Siccieu. Les exonérations du territoire du SICTOM sont celles des entreprises qui éliminent elles-mêmes leurs déchets. Ces entreprises apparaissent dans le tableau. L'intégralité du territoire est traitée dans le tableau. Le dispositif actuel est conservé. Il s'agit de la dernière fois que ce dispositif est mis en place. Il faudra dorénavant une harmonisation des pratiques en termes d'exonération.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.

Vote pour 67 – vote contre 0 – abstention 0

B. Ressources Humaines

1. Modification du tableau des emplois

Daniel MICHOU : La modification du tableau des emplois est liée à deux éléments principaux. D'une part, l'arrivée de la nouvelle directrice générale des services. D'autre part, le transfert de compétences de la petite enfance au 1^{er} janvier 2019 pour « Gavroche » et « Les Titous » ainsi que la réorganisation mise en place à cette occasion.

Il faut créer un grade de directeur à temps complet. Un poste d'attaché principal est supprimé. Ce poste était détenu par Christophe Novotny et avait été conservé jusqu'à présent.

Suite au transfert réalisé au 1^{er} janvier 2019, un poste de directeur multi-accueil doit être créé en raison d'un recrutement. Il faut adapter le tableau des emplois au recrutement. Un emploi d'infirmier soins généraux classe normale doit être créé et un grade de puéricultrice classe normale doit être supprimé dans le même temps.

Il faut créer un poste de puéricultrice classe supérieure et supprimer le poste de directrice des « Galopins ». Il est proposé de supprimer le poste d'auxiliaire de puériculture en raison d'un changement de grade suite à la finalisation d'un recrutement. Il est proposé de supprimer le poste d'auxiliaire de puériculture principal de deuxième classe. En effet, l'agent a été licencié dans le cadre du transfert de la petite enfance.

Il nous faut créer un poste d'agent social de première classe à temps complet et supprimer un poste d'agent social à temps complet suite à un recrutement.

Nous devons créer trois postes d'agents sociaux à temps complet et un poste d'agent social à temps non complet suite à la réorganisation des « Titous » et de « Gavroche ». Le dernier agent social à temps non complet est une régularisation d'une erreur commise précédemment. Telle est l'évolution du tableau des emplois de manière synthétique.

Le Président : Très bien. Merci. Avez-vous des questions concernant le tableau des emplois ? Nous essaierons de faire une présentation plus légère à l'avenir. En l'absence de questions, je vous propose d'approuver le tableau des emplois modifié.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.

Vote pour 67 – vote contre 0 – abstention 0

2. Modalités de contractualisation Compte Épargne temps et conventions à conclure avec la CAPI et le Conseil départemental de Savoie

Daniel MICHOUUD : Nous parlons de ce sujet suite aux départs de Geneviève TREPIER et de Virginie DUSSUD. Toutes les deux avaient un Compte Épargne temps. Les entités de ces deux personnes ont souhaité discuter de leur CET.

Je rappelle que le dispositif Compte Épargne temps permet aux agents qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés annuels, des RTT, des repos compensateurs. Il n'y a plus de plafond sur le nombre de jours que l'on peut mettre dès lors que l'on a pris au moins l'équivalent de quatre fois les obligations hebdomadaires de congés.

En cas de changement de collectivité, l'agent conserve son Compte Épargne temps. Soit il a pu le prendre avant de partir. Soit il se met d'accord avec la collectivité accueillante sur le dispositif. Nous proposons de contractualiser, de formaliser les modalités de calcul du dédommagement. Que la commune soit accueillante ou d'origine, le dispositif doit permettre de dédommager en cas de transfert personnel.

Il suffit de délibérer. Vous devez avoir les deux conventions proposées en annexes. Un calcul est fait pour indemniser de manière identique la commune accueillante ou d'origine.

Le Président : Très bien. Avez-vous des questions sur le Compte Épargne temps ? Ce sont des choses que vous retrouverez systématiquement dans vos collectivités principalement pour les catégories A. En l'absence de questions, je vous propose d'approuver les deux conventions avec la CAPI et le Conseil Départemental de Savoie.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

**Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.
Vote pour 67 – vote contre 0 – abstention 0**

II. ÉCONOMIE – AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT

A. Développement économique et agriculture

1. Ouverture dominicale des commerces : avis sur les projets d'arrêtés municipaux relatifs aux dérogations accordées par les maires pour l'année 2020

Christian GIROUD : Bonsoir à tous. Il vous est proposé trois délibérations concernant le développement économique. La première délibération concerne l'ouverture dominicale des commerces. Nous devons délibérer avant le 31 décembre 2019 pour l'année prochaine afin de donner un avis sur 5 ouvertures dominicales sachant qu'elles sont plafonnées à 12. Il vous est proposé ce soir la même délibération que l'année dernière si vous en êtes d'accord. Il s'agit de laisser le choix sur le nombre et les dates d'ouvertures dominicales des commerces de détail à la discrétion des maires des communes de notre territoire pour l'année 2020.

Denis Thollon : Chaque année, nous délibérons de la même chose, aussi, chaque année, je répète la même chose. Je suis désolé. Nous n'avons pas cette possibilité pour rien. L'aménagement des commerces n'est pas de l'ordre des mairies, mais de l'ordre des intercommunalités parce que les ouvertures dominicales ont des conséquences sur les communes limitrophes. Le plus gros souci porte sur la Place du Dauphiné qui ouvre 12 dimanches. Ce sont autant de commerces qui ferment à côté. Ce n'est pas chez nous, mais je me sens tout de même concerné. Les commerçants de Crémieu tirent la sonnette d'alarme. Je ne dis pas que c'est uniquement à cause de la Place du Dauphiné. J'entends que cela crée de l'emploi, mais cela en ferme partout. Je suis contre le fait de laisser les maires choisir le nombre et les dates des ouvertures dominicales. Après à chacun de choisir.

Le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

Le Président : Cela n'appelle pas de remarques particulières de notre part. Peut-être qu'un jour on engagera un grand débat sur le sujet sachant qu'au final, les maires auront tout de même la main.

Le Président : En l'absence d'autres remarques, il s'agit d'approuver la proposition de Christian à savoir laisser la main aux conseils municipaux pour se prononcer sur ces ouvertures dominicales.

⇒ **La délibération est approuvée à la majorité :**

Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.

Vote pour 62 – vote contre 4 – abstention 1

2. Annule et remplace la délibération du 20 novembre 2018

Loi NOTRe : signature d'une convention de mise en œuvre des aides économiques avec la Région Auvergne Rhône-Alpes

Christian GIROUD : Il vous est proposé pour une simplification administrative d'annuler la délibération prise au mois de novembre 2018. La raison est la suivante : nous avons acté dans le programme un certain nombre d'aides directes auprès des petites entreprises dans le cadre d'une certification et d'une évolution de leur qualification. La délibération date du 16 juillet 2019 pour mettre en œuvre cette politique. Elle est arrivée postérieurement à la délibération de 2018. Le projet de convention avec la Région n'intégrait pas forcément les caractéristiques des aides du programme LEADER. Au lieu de faire un avenant, la Région préfère que nous annulions la délibération puisque la convention n'a pas été signée. Il vous est proposé de prendre une nouvelle délibération sur la base d'une nouvelle convention.

Je peux vous dire les modifications apportées. Nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre puisque la Région a la main mise. En effet, la Région a la compétence dans le cadre de la loi NOTRe. Elle délègue en partie un suivi local. Dans le cadre du SRDEII concernant le développement économique, cela s'adresse aux TPE, PME de notre EPCI. Il est inscrit la possibilité de faire appel à des fonds européens LEADER de façon claire et nette. La Région a la possibilité dans le cadre de ces aides directes.

Le plus important est le soutien aux TPE, à la démarche certification qualité. Il s'agit d'un régime d'aide aux entreprises industrielles et de services. Ce sont des prestations de services. Une enveloppe globale de 40 000 euros a été inscrite. Nous laissons la possibilité en 2020/2021 à une dizaine d'entreprises d'accéder à ces aides pour obtenir une qualification supérieure. Le montant d'aide moyen est de 4 000 euros par entreprise.

Nous vous demandons de valider la délibération afin que le président puisse résigner cette convention avec la Région et apporter ces aides aux entreprises dans le cadre de financements européens. Il y a des détails qui ne nous concernent pas directement. Pour que tout le monde soit au courant, il est écrit que la Métropole de Lyon peut verser sans convention avec la Région des subventions aux organismes créateurs d'entreprises.

Le Président : Très bien. Merci. Avez-vous des questions sur cette convention qui sert à aider la certification des entreprises ? Non. Je vous propose d'approuver cette convention avec la Région dans le cadre de la loi NOTRe.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

**Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.
Vote pour 67 – vote contre 0 – abstention 0**

3. Cession d'une parcelle de 3 354 m², lot à constituer correspondant à la masse B restante du Pôle Galilée (commune de Morestel).

Christian GIROUD : La troisième délibération proposée concerne une parcelle détachée d'une masse B sur la commune de Morestel. Si vous en êtes d'accord, nous proposons de céder 3 354 m² à Monsieur Antoine MORALES qui est sur la commune de Saint-Victor. Il a deux sociétés, « Auto Scratch » et « ASA Dépannage » et souhaite créer une activité de fourrière/dépannage/assistance sur le Pôle Galilée à Morestel. Il va construire un bâtiment de 250 m² sur ce terrain.

Nous avons eu un avis des Domaines sur l'ensemble de la parcelle de la masse B à 18 euros TTC par mètre carré. Sur la base de l'estimation des Domaines, nous vous proposons de lui céder 3 354 m² à 15 euros HT du mètre carré en fonction du taux de TVA en vigueur au moment de la vente définitive, au cas où la TVA ne serait plus à 20 %. Cela ferait une transaction de 50 310 euros. Si la TVA est à 20 %, cela fera un montant de 60 372 euros TTC.

Denis THOLLON : Je suis étonné du prix qui me semble un peu bas par rapport à ce qui se pratique du côté de Crémieu où le tarif est de 25 euros HT le mètre carré. Il me semble qu'il y a plus de valeur à s'installer dans une petite zone à Morestel qu'à Hières sur Amby pour l'instant. La différence de tarif me paraît disproportionnée.

Christian GIROUD : La raison est la suivante, les Domaines donnent un avis pour chaque terrain. Il n'existe pas de prix uniforme selon le territoire. Il faut savoir que la zone de Morestel est tout de même inondable.

Le Président : De plus, le terrain n'est pas en façade. Ils sont en arrière-zone, aussi, la valeur est un peu moindre.

Christian GIROUD : C'est pourquoi, les Domaines donnent le prix au cas par cas.

Le Président : Le même terrain en façade vaut bien plus cher.

Le Président : Y a-t-il d'autres interventions sur cette cession ? Sinon, je vous propose d'accorder la cession à Monsieur Antoine MORALES d'une parcelle de 3 354 m² sur Morestel au Pôle Galilée pour un tarif de 15 euros le mètre carré soit 50 310 euros HT avec la TVA applicable le jour J.

Didier LOUVET : Il me semble que fut un temps, nous avons vendu un terrain sur le Pôle Galilée à une auto-école. La rue Galilée n'est ni plus ni moins que le centre d'apprentissage de l'auto-école. Il est aujourd'hui très compliqué de circuler sur ce secteur. Ils sont prioritaires sur la circulation dans la zone.

Le Président : Nous ferons le point. Je ne sais pas si nous sommes sur la voie publique ou sur une voie privée. Nous allons vérifier ce point.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

**Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.
Vote pour 67 – vote contre 0 – abstention 0**

B. Aménagement

1. Avis du conseil de communauté sur la demande d'autorisation d'exploitation d'une unité de méthanisation sur les communes de Satolas-et-Bonce et de St Quentin Fallavier par la CAPI.

Le Président : Un avis du Conseil de communauté sur la demande d'autorisation sur les communes de Satolas-et-Bonce et de Saint Quentin Fallavier. Le territoire est concerné en raison des communes de proximité, Chamagnieu, Panossas et Frontonas. C'est à ce titre que la Communauté de communes est saisie pour émettre un avis.

Je propose d'émettre un avis favorable. Cette unité de méthanisation aura vocation à éliminer les dépôts des stations d'épuration. Nous n'avons pas encore cela sur le territoire. Toute expérimentation de proximité peut être intéressante dans le cadre des compétences en eau et assainissement. C'est un concept intéressant si nous voulons faire de l'énergie renouvelable. Il faut que chaque collectivité s'y mette. Nous avons des projets de panneaux photovoltaïques et des projets de méthanisation sur notre territoire. C'est à ce titre que je vous propose d'émettre un avis favorable. Je ne sais pas si les communes de Chamagnieu, Panossas et Frontonas ont été saisies directement ou si elles veulent faire des commentaires.

Bernard BOUCHET: Quelle est la position des deux communes concernées pour l'implantation ?

Le Président : Je ne l'ai pas. Si le maire de Satolas-et-Bonce n'était pas d'accord, je le saurais depuis longtemps. Nous n'avons pas d'autre information.

Bernard BOUCHET: Nous pouvons émettre un avis, mais si les communes sont contre, je ne vois pas pourquoi nous nous opposerions à leur avis.

Le Président : Ce projet est porté par la CAPI. Le maire de Satolas-et-Bonce est vice-président à la CAPI. Je pense que tout cela se fait en bonne intelligence.

Daniel MICHOUUD : À quel titre sommes-nous consultés ce soir pour cette unité de méthanisation ?

Le Président : Parce que nous avons trois communes dans le périmètre de l'enquête publique à savoir Chamagnieu, Panossas et Frontonas.

Daniel MICHOUUD : Parce qu'il y a une enquête publique. S'il n'y avait pas d'enquête publique, il n'y aurait pas de consultation.

Le Président : Des unités de méthanisation ne nécessitent pas d'enquête publique. À ce moment-là, nous ne sommes pas saisis. Je pense notamment à Saint-Victor de Morestel où il y a une unité de méthanisation.

Daniel MICHOUUD : Je pose la question, car une unité de méthanisation va être installée prochainement sur nos communes.

Le Président : Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Philippe ALLAGNAT : Étant donné qu'il y a une enquête publique, cela signifie qu'il s'agit d'une grosse unité de méthanisation et qu'il va y avoir beaucoup de transferts sur de longues distances.

Le Président : Les stations d'épuration sont à proximité du site.

Philippe ALLAGNAT : Il n'y a pas que des stations d'épuration sinon cela ne fonctionnera pas. Nous n'avons aucun élément pour prendre un avis. Je m'abstiendrai.

René VIAL : Moi également. Il est tout de même écrit « *Ainsi que certains déchets industriels spécifiques* ».

Le Président : À titre d'information, les pourvoyeurs des gisements sont situés en dehors de notre territoire des Balcons du Dauphiné. On y trouve une charcuterie, fabrication en gros Saint-Quentin-Fallavier, l'entreprise Martinet traiteur Saint-Quentin-Fallavier et la Steppe de Bourgoin. Ce sont les principaux pourvoyeurs de cette unité de méthanisation.

Annick MERLE : J'apporte quelques précisions. L'implantation de cette unité de méthanisation arrive sur un site qui permet. On vient de le dire, la Steppe de Traffeyère est quelque chose de conséquent. C'est un dossier porté par la CAPI qui est très avancé sur toutes ces réflexions notamment sur la méthanisation. Nous devons donner un avis. Thierry est en charge des dossiers dès lors que nous devons donner un avis. Nous avons sollicité les deux communes de Satolas-et-Bonce et de Saint Quentin Fallavier pour avoir leur avis, car nous trouvions cela logique. Pour l'instant, nous n'avons pas de retour. Nous avons également sollicité la Verpillière. Les habitants de la Verpillière sont favorables. Mais ce dossier a été traité au niveau de la CAPI avec toutes les communes concernées. Nous émettons un avis favorable. Nous sommes encore dans les délais.

Le Président : Sachant que si on ne le passe pas, il est aussi réputé favorable. Je vous pose la question d'accorder un avis favorable à l'exploitation de l'unité de méthanisation sur les communes de Satolas-et-Bonce et de Saint Quentin Fallavier. Une enquête publique est en cours.

Adolphe MOLINA : Je voudrais apporter une précision. Par rapport aux avis des communes, des communautés de communes, il faut savoir que même avec un avis défavorable de la commune d'implantation, Monsieur le Préfet décide. Il faut le savoir.

Le Président : Je reprends la question. Est-ce qu'il y a des avis défavorables ? Des abstentions ?

⇒ **La délibération est approuvée à la majorité :**

**Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.
Vote pour 58 – vote contre 0 – abstention 9**

III. CULTURE – TOURISME - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

A. Culture

1. Remboursement des spectateurs suite annulation spectacle Solstice

Annie POURTIER : Bonsoir. Dans le cadre du Solstice de Brangues de la précédente édition, nous avons été obligés d'annuler le spectacle Le CV de Dieu en raison d'une alerte météo émise par Monsieur le Préfet de l'Isère. Pour mémoire, les spectateurs avaient la possibilité d'acheter leurs billets directement en ligne sur une application appelée Billetweb, mais également auprès des bureaux d'information touristique. Les spectateurs qui ont acheté leurs billets via la plateforme en ligne ont été remboursés directement sur leurs comptes bancaires. En revanche, les spectateurs qui ont acheté leurs billets auprès des bureaux d'information touristique ont été remboursés en liquide s'ils ont payé en liquide, si leur chèque n'a pas été encaissé par la trésorerie, leur chèque leur a été restitué. Pour dix spectateurs, les chèques ont été encaissés auprès de la trésorerie. Il faut donc autoriser le président à rembourser les chèques pour ces dix spectateurs.

Le Président : Très bien. Merci. Concernant ces remboursements, avez-vous des questions ?
Non.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.

Vote pour 67 – vote contre 0 – abstention 0

B. Équipements sportifs

2. Conventions à conclure avec les communes pour l'organisation de la natation scolaire et avec les associations et professionnels de santé pour la mise à disposition de la piscine.

Annie POURTIER : Pour la piscine des Balcons du Dauphiné à Morestel, il est proposé la signature de deux conventions. La première convention est en lien avec la compétence facultative « transport des élèves des classes de cycle 2 pour la natation scolaire ». Cette convention lie la Communauté de communes et les communes des Balcons du Dauphiné, et précise les responsabilités financières des deux parties. Pour les communes, le financement des séances de natation et pour la communauté de communes, le financement des transports.

Il est proposé d'établir cette convention pour une durée d'un an renouvelable trois fois. Une annexe sera rédigée et jointe à la convention en précisant les coûts à la charge des communes.

La seconde convention concerne la mise à disposition de la piscine aux associations ou professionnels de santé pendant les horaires d'ouverture au public. Jusqu'à présent, cette mise à disposition se faisait uniquement pendant la période scolaire. Le bilan montre que l'accès à la piscine pour les associations et les professionnels de santé peut être étendu sur la totalité de l'année scolaire. Il est simplement proposé une extension de cette convention. Sachant que des tarifs sont appliqués pour la location des lignes d'eau.

Le Président : Très bien. Avez-vous des questions concernant ces deux conventions ? En l'absence de questions, je vous propose d'approuver ces deux conventions.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.

Vote pour 67 – vote contre 0 – abstention 0

IV. SERVICES À LA POPULATION

A. Petite Enfance/Enfance

1. Signature d'une convention avec un médecin référent EAJE les Titous

Nora CHEBBI : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais être brève puisqu'il s'agit de vous prononcer sur la signature d'une convention avec un médecin référent sur la structure Les Titous à Morestel. Jusqu'à présent elle ne disposait pas de médecin référent. Au terme de nos obligations lorsque l'établissement accueille des enfants âgés de moins de six ans et qu'il est d'une capacité supérieure à 10 places, il est précisé que doivent être fixées ces règles par voie conventionnelle entre l'établissement et le médecin.

Le multi-accueil les Titous situé à Morestel ne disposant pas de médecin référent, nous avons engagé des discussions avec le Docteur Chapuis, médecin généraliste exerçant au sein de la Maison de Santé de Morestel. Il conviendra d'accorder cette convention et de nous assurer ses fonctions. Vous avez la convention en annexe.

Le Président : Avez-vous des questions sur cette convention avec le Docteur Chapuis pour la structure les Titous ? Non.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.

Vote pour 67 – vote contre 0 – abstention 0

2. Convention enfance de prestations de services avec les communes de plus de 4 400 habitants – Commune de Morestel

Aurélien BLANC : Bonsoir. Comme vous le savez, la Communauté de communes est compétente en matière d'enfance depuis le 1^{er} janvier 2019 pour l'ensemble des communes hormis les communes de plus de 4 400 habitants, Morestel, Tignieu- Jameyzieu et les Avenières Veyrins-Thuellin. Ces trois communes disposent d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) susceptible d'accueillir les enfants de leurs communes, mais surtout des communes environnantes.

Lors du Conseil communautaire du 16 juillet 2019, la mise en place de cette convention a été votée pour les communes de Tignieu- Jameyzieu et les Avenières Veyrins-Thuellin. Nous vous proposons ce soir de prendre une nouvelle délibération pour la commune de Morestel. La convention que nous vous proposons est strictement la même que celle proposée pour Tignieu- Jameyzieu et les Avenières Veyrins-Thuellin. Elle permet de continuer à fonctionner comme auparavant. Elle permet aux enfants des communes environnantes de continuer à fréquenter ces accueils de loisirs dans les mêmes conditions. C'est un premier pas vers l'harmonisation des tarifs. Cela permet aux enfants des communes environnantes de bénéficier des mêmes tarifs. La commune de Morestel a pratiquement 50 % d'enfants fréquentant l'ALSH qui viennent des communes environnantes. Il est d'autant plus important de signer cette convention ce soir.

Le Président : Merci, Aurélien. Avez-vous des questions sur cette convention ? Non. Je vous propose de l'approuver.

⇒ **La délibération est approuvée à la majorité :**

Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.

Vote pour 64 – vote contre 0 – abstention 3

B. Habitat/Logement

1. Cotisation ADIL 2019

Jean-Yves BRENIER : Bonsoir à toutes et à tous. Comme d'habitude une délibération pour la prise en charge de l'appel à cotisation pour 2019 de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL). Des permanences sont organisées par le territoire et couvrent l'ensemble des Balcons du Dauphiné. Le montant est inchangé 0,09 euros/habitant pour une population INSEE 2018 de 76 702 habitants.

Le rapport d'activité faisait état de 250 consultations. Pour 2019, nous notons déjà une augmentation certaine puisque l'ensemble du territoire a pu bénéficier de cette prestation. Un appel à cotisation pour 2019 de 6 903 euros.

Le Président : Est-ce que vous avez des questions sur cette cotisation à l'ADIL ? L'ADIL qui devrait rejoindre demain la maison de service géographiquement. S'il n'y a pas de questions, je vous propose d'approuver le versement de la contribution 2019 à l'ADIL pour un montant de 6 903 euros.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

**Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.
Vote pour 67 – vote contre 0 – abstention 0**

2. Arrêt II projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024 des Balcons du Dauphiné

Jean-Yves BRENIER : C'est particulier. Il faut deux arrêts avant l'approbation prévue pour le Conseil communautaire de décembre 2019. Les communes ont été sollicitées pour avis ainsi que le SYMBORD. Nous avons reçu trois réponses de Crémieu, Saint-Romain et Frontenas. Elles sont toutes positives. Le bureau syndical du SYMBORD s'est prononcé le 18 septembre sur un avis favorable avec quelques observations qui seront étudiées lors d'un comité de pilotage. Comme pour le PLU, nous attendons la dernière réunion pour éventuellement modifier un certain nombre de détails. On en discutera avec les membres du comité de pilotage et je reviendrai vers vous lors de l'approbation du mois de décembre. Qu'ai-je d'autre à vous dire ? Pas grand-chose. Vous savez tout. Si vous avez des questions, n'hésitez pas. Si vous avez tout compris, c'est bien aussi.

Le Président : Avez-vous des questions sur cet Arrêt II du PLH ? Non. Comment faisons-nous ? Nous votons. Est-ce que nous soumettons à nouveau aux communes une délibération de principe ?

Jean-Yves BRENIER : Non, ce sera l'avis par le CRH.

Le Président : Très bien. Je vous propose d'approuver après avis des communes le projet de PLH des Balcons du Dauphiné 2019-2024 qui vient d'être présenté.

Nous sommes sur une approbation à quelle date ?

Jean-Yves BRENIER : Au 17 décembre 2019.

Le Président : Très bien. Merci beaucoup.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

**Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.
Vote pour 67 – vote contre 0 – abstention 0**

3. Gens du voyage – Remboursement à la commune de Frontonas des frais de scolarité (année 2018-2019) des enfants issus de la communauté des gens du voyage et des frais inhérents à la présence de l'aire sur la commune

Le Président : Par délibération du 28 mai 2019, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur une modification statutaire relative à la compétence en matière de Gens du voyage, qui se limitait auparavant à l'aménagement et la gestion des aires prescrites dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage ainsi qu'à la prise en charge des frais de scolarité des enfants présents sur les aires d'accueil.

Considérant que la présence d'une aire d'accueil implique pour la commune d'implantation la nécessité de renforcer ses équipes administratives et techniques, il a été proposé d'élargir le champ des compétences facultatives afin de prendre en charge les dépenses inhérentes au renforcement des personnels techniques et administratifs des communes d'implantation des aires (aujourd'hui, il n'y en a qu'une seule, mais demain il peut y en avoir une deuxième), à la condition que ces équipements soient en conformité avec les prescriptions du schéma départemental en vigueur. Si la commune dit qu'on l'aide, mais qu'elle fait comme elle veut, cela ne marche pas.

La notification de cette modification statutaire aux communes a été réalisée en date du 4 juin 2019. Les conseils municipaux disposaient d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

Compte tenu des délibérations transmises à la Communauté de communes d'une part, et du délai de trois mois expiré d'autre part, la modification statutaire est approuvée.

Il est proposé pour les frais de scolarisation de verser la somme de 1 088 euros à la commune de Frontonas (participation à hauteur de 68 euros par élève pour 16 élèves scolarisés). Et une dépense forfaitaire supportée par la commune d'implantation dans la limite de 25 000 euros par commune et par an. Nous proposons un montant de 26 088 euros pour cette année.

Avez-vous des questions sur ce sujet ? En l'absence de questions, je vous propose d'approuver le versement d'une aide de 1 088 euros à la commune de Frontonas pour le soutien aux frais de scolarité des enfants des Gens du voyage pour l'année 2018-2019 et le versement d'une aide de 25 000 euros à la commune de Frontonas pour le remboursement des frais inhérents à la présence de l'aire sur la commune.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

**Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.
Vote pour 67 – vote contre 0 – abstention 0**

V. EAU ET ASSAINISSEMENT

1. SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR AVIS - GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Jean-Claude CHAMPIER : Bonsoir à toutes et à tous. Concernant les travaux préalables à la prise de compétence en eau et assainissement, nous arrivons ce soir à une étape obligatoire avant la création de la fameuse régie. Cette étape est la saisine de la CCSPL, Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Qu'est-ce qu'une CCSPL ? Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, il est obligatoire pour une intercommunalité de plus de 50 000 habitants de créer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Cela a déjà été fait pour la prise de compétence en petite enfance. La CCSPL a été constituée par délibération du 29 janvier 2019 pour l'ensemble des services publics que la communauté de communes souhaite confier à un tiers par délégation ou à exploiter en régie dotée de l'autonomie financière. C'est le cas pour la future régie eau et assainissement. Elle est composée de deux membres du Conseil communautaire et de représentants d'associations locales. Dans notre cas, trois associations figurent dans la CCSPL. Les associations Osez, Lo Parvi et Initiative Nord Isère.

La Communauté de communes des Balcons du Dauphiné sera compétente au 31 décembre 2019 pour exercer les compétences eau potable et assainissement. Dans le cadre des travaux préparatoires relatifs à la prise de ces compétences, il est envisagé que la gestion directe des services de l'eau, aide à l'assainissement se fassent à travers la création de deux régies sans personnalité morale avec la seule autonomie financière, une régie pour l'eau et une régie pour l'assainissement.

Il convient ainsi de solliciter l'avis de la CCSPL sur le mode de gestion préconisé, application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de permettre de poursuivre le travail de gestion desdites régies, et sur les règlements de services pour chaque service d'eau et d'assainissement. Le cas échéant en application de l'article L.2224-12 du code précité.

Le Président : Merci, Jean-Claude. Avez-vous des questions ?

Marcel TOURNIER : Pourquoi au 31 décembre ? Pourquoi pas au 1^{er} janvier ?

Jean-Claude CHAMPIER : C'est obligatoire au 1^{er} janvier 2020 donc nous serons compétents le 31 décembre 2019 à minuit.

Le Président : Nous sommes un peu courts sur cette saisine. Nous avons un dossier pour l'enfance et la petite enfance. Il faut que nous prenions l'habitude. Nous n'avons pas forcément le réflexe.

Jean-Claude CHAMPIER : Il s'agit d'une étape obligatoire. La création de la régie vous sera probablement proposée lors du prochain Conseil communautaire.

Le Président : Très bien. Avez-vous des questions concernant cette saisine ? Non.

Nous avons averti les personnes qui doivent nous représenter. Nous devons avoir le quorum. J'en serai. Daniel HOTE, seras-tu parmi nous ? Oui. Carlos est absent. Catherine, c'est bon. Francis est absent. Aurélien ne peut pas me semble-t-il. Jean-Claude sera là. Frédéric ne peut pas. Nora peut être là. Parfait, nous devrions avoir le quorum. Je voulais m'en assurer. Merci beaucoup.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

**Présents : 60 ; pouvoirs : 7 soit 67 suffrages exprimés.
Vote pour 67 – vote contre 0 – abstention 0**

**Décisions prises en vertu de la délibération n°
177-2018 portant délégation de pouvoir du Conseil
communautaire au Président**

N°	Date	Objet
118	02/07/2019	Bail civil dérogatoire Dr CHAPUIS - Immeuble sis 123 rue Paul Claudel à Morestel
119	02/07/2019	Bail civil dérogatoire Dr AHMAZ - Immeuble sis 123 rue Paul Claudel à Morestel
120	08/07/2019	Contrat de maintenance portes automatiques + rideaux piscine
121	09/07/2019	Prestation de repas livrés pour les structures petite enfance - Attribution marché API RESTAURATION
122	10/07/2019	Parc d'activités de Buisson Rond à Villemoirieu - Mission de viabilisation de parcelles - PERRIER TP
123	16/07/2019	Transfert de la compétence Eau et Assainissement - Accompagnement organisationnel et ressources humaines
124	16/07/2019	Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales
125	19/07/2019	Contrat de location véhicule FIAT DOBLO (SARL Carrosserie la Beautaz)
126	22/07/2019	Conception du magazine de la communauté de communes : prestations complémentaires
127	22/07/2019	Hôtel d'entreprise à Saint Chef, bail dérogatoire de 5 mois-bureau n°7 M.Olivier Rogisz
128	25/07/2019	Remboursement d'une activité à la piscine : Mme Huguet
129	25/07/2019	Remboursement d'une activité à la piscine : Mme Vander Linden
130	25/07/2019	Remboursement d'une activité à la piscine : Mme Trillat
131	25/07/2019	Réaménagement des stationnements sur l'aire d'accueil ViaRhôna à Morestel attribution du marché de travaux
132	29/07/2019	Aménagement de la zone d'activités du Rondeau – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre
133	31/07/2019	Travaux d'aménagement d'une MSAP à Morestel Avenant au lot n°3
134	31/07/2019	Aménagement de sécurité sur la rue du moulin à Saint-Victor de Morestel Attribution du marché de travaux
135	31/07/2019	Approbation des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants
136	07/08/2019	Remplacement VRV DAIKIN climatisation bâtiment l'EA - SEGURA
137	07/08/2019	Contrat d'entretien antiparasitaire Crèche les Titous - PRO SERVICES ENVIRONNEMENT
138	09/08/2019	Entretien annuel itinéraires PDIPR du secteur Balmes Dauphinoises

**Décisions prises en vertu de la délibération n°
176-2018 portant délégation de pouvoir du Conseil
communautaire au Bureau**

N°	Date	Objet
08-2019	09/09/2019	Convention d'occupation temporaire de la Voie Verte - Entreprise BONNEROT
09-2019	09/09/2019	Avenant au contrat d'assurance responsabilité civile
10-2019	09/09/2019	Dépôt Permis de construire pour le siège de la communauté de communes
11-2019	09/09/2019	Dépôt Permis de construire pour la réhabilitation du site du Serverin
12-2019	09/09/2019	Signature d'une convention de servitude de passage avec le syndicat des eaux de Chozeau Saint Hilaire Aménagement d'un chemin piéton
13-2019	09/09/2019	Signature d'une convention avec la société « Les Routardises » pour mise à disposition d'un emplacement ZA du Rondeau
14-2019	09/09/2019	Convention de mise à disposition de la piscine au SDISS
15-2019	09/09/2019	Convention de partenariat entre la Maison de services au public secteur est et la Mission locale Nord Isère

Le Président : Vous avez en copie toutes les décisions du bureau, les mandatements, les marchés. Si vous avez des questions, n'hésitez pas. Je ne vais pas vous en faire lecture. Ce serait un peu fastidieux.

Nous avons le dépôt du permis de construire par le bureau du futur siège.

INFORMATIONS

1. Marchés publics : Lancement du marché pour la gestion de l'aire d'accueil des Gens du voyage de Frontenas

Le Président : Quelques informations. Nous lançons le marché public pour la gestion de l'aire d'accueil des Gens du voyage de Frontonas. C'est pour une année. L'accueil de Frontonas devrait rentrer dans le schéma avec la convention territoriale qui devrait être mise en place. Nous lançons pour une année. André s'en occupe.

2. Développement économique : suppression du poste ACABRED et évolution du service

Le Président : Nous avons eu la mauvaise surprise lors de la rentrée du mois de septembre d'avoir un rendez-vous dans l'urgence avec le président de la CCI qui nous a fait savoir qu'il retirait l'agent qu'il finançait à mi-temps pour un poste d'animation. Cet agent était porté par le CCI, un peu mis à disposition pour l'ACABRED, association des commerçants. Tout le travail réalisé est tombé à l'eau. Nous avons choisi avec Francis de ne pas perdre toute cette matière et toute cette animation. Il a été choisi de prendre un alternant ou un stagiaire qui dépend bien de la Communauté de communes. Il sera sous l'autorité du développement économique. Il aura vocation à travailler avec les unions commerciales de ce territoire pour essayer de maintenir tout ce qui a été fait. Il ne sera pas sous l'autorité de l'association ACABRED. Nous avons dû réagir assez vite. Je rappelle que ce poste était financé à mi-temps par la CCI et à mi-temps par les Balcons du Dauphiné. Ils nous ont dit qu'il n'y avait pas de financement parce qu'ils ont trouvé un financement plein sur l'Agglomération de Vienne. Ils préfèrent un financement qui ne leur coûte rien plutôt qu'un financement à mi-temps sur notre territoire. Sachant qu'à l'origine, ils étaient venus nous chercher. C'est surtout très brutal. Nous partons sur un an avec l'alternant. Puis nous verrons bien ce qui se passe à la fin de l'année.

3. Développement économique : Fonds de concours aux communes sur l'artisanat

Christian GIROUD : Nous avons pris une délibération afin de pouvoir aider les communes sollicitées par les artisans pour s'implanter sur leurs communes ou maintenir leur développement. Nous avons voté une enveloppe budgétaire de 80 000 euros pour l'ensemble de la Communauté de communes. Ce fonds de concours permet de participer à hauteur de 50 % des dépenses éligibles après déduction des subventions éventuelles.

Nous vous avons adressé un courrier début septembre pour voir si vous aviez à nouveau des projets, car nous arrivons bientôt sur la fin d'année. Nous avons déjà reçu quelques demandes, quelques dossiers. Nous vous demandons de nous resolliciter si vous avez des projets avant le 1^{er} octobre 2019. Début octobre, nous allons réunir un comité de sélection de manière à sélectionner les dossiers et à engager les fonds pour l'année 2019. Il s'agit d'un rappel pour vous dire que cet argent est disponible à partir du moment où vous avez un projet de rénovation ou de maintien d'activité de type artisanal.

Le Président : Avez-vous des questions sur ce sujet ? Les communes qui ont des projets peuvent se rapprocher de Christian GIROUD.

J'ai quelques informations supplémentaires. Nous avons reçu un représentant de la DGFIP. Nous ne sommes pas dans le cadre d'une concertation, mais d'une information. L'agenda n'est

pas très précis, mais il faut s'attendre à des changements importants sur le territoire. Je ne suis pas convaincu que Maison France Services pallie tout. Il va falloir serrer les rangs. Les collectivités vont peut-être être en difficulté, les publics aussi. Je constate qu'ils sont très présents au niveau des trésoreries locales pour payer de petits montants.

Je vous informe du départ d'Élodie MASCLÉ qui va rejoindre La Motte-Servolex à proximité de Chambéry au 1^{er} décembre. Pour autant, notre directeur général adjoint du pôle ressources et finances devrait nous rejoindre le 25 novembre. Il y a toujours beaucoup de postes à pourvoir au niveau de l'enfance, de la petite enfance. Il y a un poste à pourvoir en tant que collaborateur de proximité d'Amandine sur la partie travaux. Cela devient urgent, car Amandine passe beaucoup de temps à suivre les chantiers. Pendant ce temps, elle n'est pas ailleurs et cela fait défaut. Le recrutement PCAET a été relancé.

Dès la rentrée, j'ai rencontré le Conseil de Développement. On avait pris l'engagement de formaliser avec le Conseil de Développement un temps salarié. On était plutôt sur un mi-temps. On a validé un stage à leur demande. On a eu une opportunité pour un stage à travers un BTS aménagement des territoires ruraux. Une stagiaire commençait sa formation aujourd'hui.

Pour autant, ils se posent la question sur l'avenir du Conseil de Développement du fait d'évolutions législatives en cours. Je trouve que cette collaboration est plutôt intéressante. Le Conseil de Développement devra émettre un avis en fin d'année ou en janvier sur cette participation au niveau des Balcons du Dauphiné sur les politiques communautaires.

On a communiqué les éléments financiers demandés dans le cadre de la préfiguration d'une étude de l'intégration de Saint-Romain. C'est passé aussi par la CADA. Ce n'est pas qu'on ne voulait pas transmettre, mais c'était un peu compliqué en juin-juillet. Il y a eu un petit rappel à l'ordre de la CADA. Tout a bien été envoyé.

Je voulais vous faire part de quelques dates importantes. Je ne sais pas si elles sont affichées. Le lancement des plans de Maison France Services. Nous y reviendrons un peu plus tard. Le 1^{er} octobre il y aura l'inauguration de la Maison de Santé de Morestel, le 3 octobre il y aura l'approbation du SCoT à Crémieu, le 16 octobre il y aura le lancement de l'opération Via Rhona à Hyères-sur-Amby, surtout les 10 et 11 décembre il y aura un Mini Grenelle avec les Vals du Dauphiné et la CAPI. Un contrat a été retenu par l'État avec un CTE. Cela durera deux jours. Nous aurons une demi-journée sur les Balcons du Dauphiné avec l'aspect touristique et sur la géographie de notre territoire. Voilà ce que je voulais vous dire.

Jean-Yves BRENIER : Pour insister sur le conseil syndical du 3 octobre pour l'approbation du SCoT, nous sommes en train de terminer. Ce serait dommage que nous n'ayons pas le quorum. Soyez bien présents. Nous avons prévu un vin d'honneur afin que vous soyez présents. N'oubliez pas de venir. Merci beaucoup.

4. Environnement : GEMAPI – changement de procédure pour la mise en œuvre de la D.I.G – Information rétroplanning et avancement GEMAPI

5. Point travaux environnementaux : marché OUGC/appel à projets décharges

6. MSAP : lancement plan Maison France Services

QUESTIONS DIVERSES

Le Président : Si vous avez des questions diverses.

Thierry BEKHIT : Je voudrais revenir sur les problèmes que nous avons pu vivre sur les points d'apport volontaire cet été de la part du SMND. Les communes se sont senties un peu seules malgré notre appel du pied à la Communauté de communes. À chaque fois que je suis intervenu auprès du SMND, je n'ai pas eu l'impression d'avoir un soutien. Il faut avouer qu'un point d'apport volontaire n'était toujours pas vidé jusqu'hier. Lorsqu'ils sont en bord de ruisseau, cela amène de la pollution. Je suis obligé de faire des nettoyages. Des rats commencent à s'installer. Dès que les ordures débordent, d'autres personnes mettent de nouvelles ordures. On connaît tous la problématique. Nous nous sommes sentis seuls.

Le Président : Je peux entendre. On a tout de même délégué une compétence à un syndicat et le syndicat voudrait que nous répondions à la population. Cela me pose un problème. Il y a un problème de fond. Nous avons eu une réunion la semaine dernière à Villemoirieu. Le directeur du SMND était là. Je suis incapable de communiquer sur les actions d'un tiers.

Thierry BEKHIT : Ce n'est pas ce que nous demandons. La réponse qui m'a été faite me semble aberrante. On manque de personnel et de camions. Pour le personnel, il y a Manpower. Il y a le camion à Décines spécialisé dans le ramassage des ordures. La réponse du SMND ne me convient pas.

Le Président : J'entends toujours qu'il faut à tout prix des délégués communaux pour faire remonter l'information. Dès que cela ne va pas, c'est la faute de l'intercommunalité. Je constate que l'information ne remonte jamais. On est là seulement quand cela ne va pas bien. J'ai fait la même remarque au SICTOM. Soit les personnes se sentent conseillers communautaires et à ce moment-là, nous faisons le point. On me dit que les conseillers communaux, c'est très bien, mais ils ne remontent jamais les difficultés au SMND. Je suis d'accord avec toi. Il faut passer à autre chose. Il faut que les personnes se sentent impliquées ensemble. Il ne faut pas être individuel. C'est l'idée de l'intercommunalité.

Adolphe MOLINA : Je ne partage pas tout à fait la remarque. À chaque fois que j'ai entendu des problèmes sur des points d'apport volontaire, j'ai réagi. J'ai pris contact avec le SMND. Malheureusement, le DGS était en congés au mois d'août. Dès qu'il est rentré, il a pris contact avec moi et m'a expliqué les éléments qui ont conduit à cette situation. Il ne faut pas dire que la Communauté de communes est restée « les mains dans les poches ». J'ai fait le maximum, mais je ne pouvais pas aller ramasser les ordures.

Thierry BEKHIT : Je veux bien que la Communauté de communes ait agi. Encore faudrait-il que nous ayons l'information en retour. À chaque fois que j'ai envoyé un courrier au SMND, j'ai envoyé une copie à la Communauté de communes puisque j'ai agi en direct. J'aurais aimé un retour de la Communauté de communes. J'ai eu l'impression d'être seul.

Adolphe MOLINA : À chaque fois, j'ai demandé qu'on communique à la commune que nous prenions acte des problèmes et que nous faisons le maximum auprès du SMND pour que la situation soit résolue.

Le Président : Je pense que nous avons des conseillers syndicaux du SMND, mais nous n'avons jamais de retour pour savoir si cela va bien ou pas au niveau du SMND. J'en ai parlé en bureau. On m'a dit que cela ne fonctionnait pas si mal ainsi. Mais le courrier du SMND une ou deux semaines plus tard confirmait que cela ne fonctionnait pas si bien. Je pense que le dialogue entre nous et le SMND devrait passer par les délégués. Nous voyons bien que la transmission ne se fait pas. Il faut passer à autre chose. Si nous ne passons pas à autre chose, nous n'aurons pas de politique déchets ensemble. L'année dernière, il fallait voter des taux sur l'ensemble de l'intercommunalité. Certains voulaient une baisse. Je veux bien que l'on fasse baisser les taux. Nous avons maintenu nos taux. Comme le syndicat est mutualisé, si le produit est moindre, il ne peut pas tourner. Je suis d'accord, nous trouvons toujours des camions. Il faut peser sur ces syndicats. Il y a un vrai problème.

Le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

Bernard BOURGIER : Le problème du SMND est récent. Je ne suis pas élu depuis deux jours, deux mois ou deux ans. Je n'ai jamais vu cela. En été, nous nous sommes retrouvés avec trois semaines de flottement complet. Les ordures ménagères n'étaient pas ramassées. Cela fait deux fois que je monte au créneau pour les filets qui ne sont pas mis, y compris en conseil syndical. J'ai envoyé des courriers. Cela continue. Nous ramassons derrière les camions du SMND, les plastiques sur les bords de route. Nous voulons bien nous considérer comme des délégués communautaires et communaux. Mais à un moment donné, il est normal d'aviser la Communauté de communes. Peut-être qu'insuffisamment de maires ont fait des remontées. J'ai fait des photos. J'ai envoyé cela au SMND, à la Direction. J'ai envoyé une copie à la Communauté de communes. Je sais qu'il y a eu le même « bazar » dans plusieurs endroits. Il faut absolument que nous fassions remonter de manière beaucoup plus générale.

Le Président : Nous avons fait une réunion il y a 15 jours à Villemoirieu. Nous n'étions pas nombreux. J'ai noté que les présents étaient majoritairement des personnes qui sont au Conseil communautaire. J'ai vu peu de délégués communaux tandis qu'ils étaient tous invités. Ces personnes doivent nous remonter de l'information. Sur les problèmes d'organisation, ce n'est pas tant le SMND que le SICTOM. Dès qu'il y a une difficulté, cela se voit d'autant plus. Y a-t-il d'autres questions ?

Adolphe MOLINA : Je rappelle qu'à chaque fois qu'une commune nous a envoyé un mail, nous avons réagi. J'étais présent tout le mois d'août sur le territoire. À chaque fois, j'ai interpellé le SMND. Il se trouve que le DGS était en congés, qu'il y avait beaucoup de circonstances, de personnels en congés, de personnels en maladie. Je me mets à leur place. Les élus ont bloqué les augmentations des ordures ménagères pendant quatre ans au niveau du SMND. Ils n'ont pas eu la possibilité d'investir ce qu'il fallait investir pour travailler correctement. Aujourd'hui, on leur reproche. Je suis désolé. Aujourd'hui, on paie des décisions prises qui n'étaient pas très bonnes.

Thierry BEKHIT : C'est vraiment une mauvaise excuse. On veut que le tri sélectif fonctionne bien et on ne donne pas les moyens à nos administrés de trier. Aujourd'hui, je peux dire qu'il va y avoir une chute. Vous allez retrouver le verre, le plastique et la ferraille dans les ordures normales. Il n'y a pas eu de ramassage de tri sélectif pendant un mois et demi sur Saint-Romain. Il faut savoir ce que nous voulons.

Bernard BOUCHET : Malgré tes interventions.

Adolphe MOLINA : J'ai passé beaucoup de temps au téléphone pour essayer de faire en sorte que la situation s'améliore. On avait contacté un sous-traitant pour résorber tout le retard. J'ai fait le maximum. Je ne peux pas faire mieux.

Le Président : Très bien. En l'absence d'autres interventions, je lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30